

végétaux, les matériaux, les animaux, la visibilité ainsi que le confort et le bien-être des hommes contre les effets de la pollution atmosphérique.); le taux de concentration maximale tolérable qui désigne le seuil à partir duquel la présence d'un contaminant dans l'air risque, si sa concentration s'accroît, de menacer sérieusement la santé publique.

Des objectifs nationaux ont été adoptés relativement aux contaminants atmosphériques majeurs tels que l'anhydride sulfureux, les particules en suspension, l'oxyde de carbone, les oxydants et le dioxyde d'azote, et l'on s'attache actuellement à fixer d'autres objectifs. Bien que la réalisation de ces objectifs, aux termes de la loi, ne soit pas obligatoire, ceux-ci sont adoptés par les gouvernements provinciaux à titre de normes. Les taux de concentrations souhaitables et acceptables sont considérés comme des objectifs nationaux fort utiles dans l'établissement d'un ordre de priorité et l'évaluation des résultats obtenus.

Détection de la pollution

Le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique est la cheville ouvrière du contrôle de la qualité atmosphérique. Ce réseau doit signaler tout indice de pollution atmosphérique d'importance locale dans toutes les grandes agglomérations. Il se compose de 157 stations

situées dans 54 centres urbains et dotées de 556 instruments. Les premières données fournies par le Réseau ne datent que de 1970 mais tout semble indiquer, jusqu'à maintenant, que l'importance de la pollution atmosphérique diminue dans maintes grandes zones urbaines du Canada.

Le Réseau constitue un excellent exemple de collaboration fédérale-provinciale. Dans la plupart des cas, ce sont les organismes provinciaux qui exploitent ses stations de contrôle et transmettent les données au gouvernement fédéral. Le rôle de celui-ci consiste à donner des conseils techniques, à prêter, à entretenir et à étalonner des instruments ainsi qu'à contrôler la qualité des données.

Politique adoptée

La politique de lutte contre la pollution atmosphérique du gouvernement canadien consiste à retenir les polluants à leur source en employant les meilleures techniques praticables de prévention des émissions. Dans les cas où ces techniques ne suffisent pas à assurer une qualité acceptable de l'air (notamment dans les zones fortement industrialisées), il faut adopter une ligne de conduite de gestion de la ressource atmosphérique à titre de mesure supplétive.

On élabore actuellement des directives nationales sur les émissions qui s'ajouteront à celles que l'on a